RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE
PASSÉ EN APPEL D'OFFRES OUVERT

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UN HALL TP SUR LE SITE DE CHERBOURG - UNIVERSITE CAEN NORMANDIE

N° 2026950MAPI074

Date limite de dépôt des offres :
Le 10 décembre 2026 avant 12 h 00

Normandie Université

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
marches.publics@unicaen.fr
www.unicaen.fr

SOMMAIRE

1 - Objet du contrat 4
2 - Etendue de la consultation 4
2.1 - Mode de passation 4
2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature 4
2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles 4
2.4 - Variantes 4
2.5 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3 - Conditions de la consultation 4
3.1 - Délai de validité des offres. 4
3.2 - Groupement d'entreprises 5
4 - Remise du DCE 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents et pièces à produire 5
5.2 - Visite sur site 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
6.1 - Transmission électronique 7
6.2 - Copie de sauvegarde 7
7 - Examen des candidatures et des offres 8
7.1 - Sélection des candidatures 8
7.2 - Attribution des marchés 8
7.3 - Suite à donner à la consultation 9
8 - Renseignements complémentaires 9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9
8.2 - Procédure de recours. 9

AIDE A LA DEMATERIALISATION

Toute la procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants…) est réalisé électroniquement via le site www.marches-publics.gouv.fr ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;

- si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des offres ;

- compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

Contenu du dossier de la consultation :

☒Le présent règlement de consultation (RC)

☒Le cadre du mémoire technique

☒Le cahier des clauses particulières (CCP)

☒Annexe 1 - Dossier Technique Hall TP Cherbourg 2026

☒Annexe 2 - Fiches locaux

☒Annexe 3 – Plans existants et schéma d'intention

☒Annexe 4 - Rapport du bureau d'étude structure

☒ Annexe 5 -Diagnostic amiante avant travaux

☒ Annexe 6 -Plan Topographique et réseaux

☒La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)

1 - Objet du contrat

La présente consultation concerne une mission de maitrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'un hall TP génie nucléaire sur le site de Cherbourg de l'Université Caen Normandie.

Adresse d'exécution :

Site Universitaire de Cherbourg : ESIX (Ecole supérieur d'ingénieurs) - Rue Max Pol Fouchet - 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

2 - Etendue de la consultation

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R.2162-5 du Code de la commande Publique.

2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature

Les prestations sont réparties en lot unique.

Le code CPV est le 71000000-1.

La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

La mission de maitrise d'œuvre forme un ensemble cohérent qui nécessite, tant pour des raisons techniques de fonctionnement que pour des raisons financières d'économie générale cette absence d'allotissement.

2.3 - Prestations supplémentaires éventuelles

Voir l'article 1.2.5 du CCP.

2.4 - Variantes

L'université laisse la possibilité aux candidats de présenter des variantes à l'offre de base en indiquant clairement dans leur offre qu'il s'agit d'une proposition de variante.
Pour présenter une variante le candidat doit obligatoirement avoir proposé une offre de base conforme aux exigences du présent DCE. Les variantes doivent respecter les exigences techniques minimales indiquées au DCE.
Elles doivent conduire à des propositions techniques ou financières équivalentes ou plus performantes ou encore aboutir à une amélioration de l'offre en matière de responsabilité environnementale ou sociale.

2.5 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Voir l'article 2.2 du CCP.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Groupement d'entreprises

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises, étant entendu que le groupement doit être constitué dès le stade de la candidature.

Il n'est pas autorisé aux candidats de présenter plusieurs offres pour un marché en agissant à la fois en qualité de mandataire d'un groupement et en qualité de co-traitant d'un ou plusieurs groupements. Il est admis à un candidat d'être membre de plusieurs groupements à la condition de ne pas être mandataire de l'un d'eux.

4 - Remise du DCE

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivant : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents et pièces à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pieces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) – Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation	NON
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)	NON
Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail (DC1)	NON
Attestations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente	NON
Extrait Kbis ou documents justifiant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou registre des métiers (RM) ou à défaut, récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) pour les entreprises en cours d'inscription	NON
Pour les candidats étrangers, attestations équivalentes délivrées par les autorités compétentes. Si ces documents ne sont pas en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté	NON

* : signature manuscrite scannée acceptée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)	NON
En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	NON
Un certificat de visite des locaux (sera remis lors de la visite du candidat)	NON
L'équipe de Maîtrise d'Œuvre intègre obligatoirement un bureau d'études spécialisé en environnement contrôlé ainsi qu'une mission de coordination SSI	NON

Pièces de L'offre :

- Le cadre de mémoire technique comprenant :
 - 5 Références en adéquation avec la mission (nature des travaux – année – maitre d'ouvrage – montant HT des travaux)
 - Moyens humains en corrélation avec les compétences demandées (compétences en environnement contrôlé et coordination SSI)
 - Compréhension du contexte et des enjeux de la mission et méthodologie déployée pour la mission
 - Proposition d'optimisation du planning avec fourniture d'un planning.
 - Démarche sociale et environnementale dans l'accomplissement de la mission (mobilité, outils numériques, gestion des déplacements, etc ...)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format tableur (.xls)
- Une attestation d'assurance professionnelle

N.B : le candidat doit impérativement utiliser le cadre de mémoire fourni en respectant les règles de forme, à défaut la notation de la valeur technique pourra être dégradée.

Il sera demandé au seul candidat retenu un acte d'engagement signé.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les candidats souhaitant déposer une offre :

A l'issue de la visite un certificat de visite des lieux vous sera transmis.

L'offre d'un candidat dont la visite est obligatoire et qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les visites sont organisées aux dates et heures suivantes :

Le lundi 23 novembre 2026 de 14h à 16h

Au 60 rue Max Pol Fouchet – 50130 Cherbourg

Les candidats qui souhaitent effectuer la visite doivent en informer Madame Marlène SEPCHAT au plus tard la veille à 12h ; par mail à marlene.sepchat@unicaen.fr

L'ensemble des questions devront être déposées sur la plateforme : https://www.marches-publics.gouv.fr pour permettre en retour une réponse. Aucune réponse ne sera apportée le jour de la visite.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document via la plateforme de dématérialisation PLACE https://www.marches-publics.gouv.fr

6.1 - Transmission électronique

La transmission électronique des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais indiqués ci-dessus, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Esplanade de la Paix

CS 14032

14032 Caen CEDEX 5

Ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : marches.publics@unicaen.fr

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.

- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-2 du Code de la Commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Marché de prestations de services : critères	Pondération
Prix	40%
Valeur technique - 5 Références en adéquation avec la mission (nature des travaux – année – maitre d'ouvrage – montant HT des travaux) – 10 points - Moyens humains en corrélation avec les missions et les compétences spécifiques souhaitées (compétences en environnement contrôlé et coordination SSI) – 15 points - Compréhension du contexte et des enjeux de la mission et méthodologie déployée pour la mission - 20 points - Proposition d'optimisation du planning avec fourniture d'un planning - 10 points - Démarche sociale et environnementale dans l'accomplissement de la mission (mobilité, outils numériques, gestion des déplacements, etc ...) – 5 points	60%

Le prix sera analysé au regard de la formule suivante :

Note = 40* (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée)

Les autres critères et sous-critères seront analysés de la manière suivante :

- sans précision : 0% des points
- insuffisant : de 1 à 25% des points
- moyen : de 26% à 50% des points
- bon : de 51% à 75% des points
- optimisé : de 76% à 100% des points

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédure de recours.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA, et dès la signature du contrat dans un délai : 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution le plus rapidement possible après la notification du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 Mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX